

**L'hon. M. Lang:** Pourquoi ne donnez-vous pas la référence?

**M. Macquarrie:** C'est la première phrase du livre que le ministre publiait il y a quelques années.

**M. Knowles (Winnipeg North Centre):** Il y a Lang-temps.

**M. Macquarrie:** On a évoqué la carrière juridique du ministre, monsieur l'Orateur. Je ne la lui reproche pas, mais il n'y a pas lieu de dire à aucun député du Parlement, à personne qui a été élevé dans la tradition de la démocratie parlementaire, que notre régime ne peut fonctionner que par un gouvernement avec des lois et non avec des hommes; que les administrateurs temporaires ne peuvent écarter la loi en espérant que le régime fonctionnera. Je conseillerais au ministre de s'en souvenir.

**Une voix:** Pour le bon vieux temps.

**M. Macquarrie:** C'est un gouvernement par les lois et non par les hommes, même s'ils ont entièrement confiance en eux, s'ils sont remplis de leur propre importance, c'est la loi qui l'emporte.

Dans son discours, le ministre a fait une déclaration très juste lorsqu'il a dit: «J'ai contracté une dette énorme», c'est-à-dire, le gouvernement; alors qu'il paie. J'espère qu'il va oublier la politique et ne pas s'engager plus loin dans ce que certains ont appelé une tactique offensive, mais je dirais plutôt qu'elle est défensive. Il a vu, je pense, le même rapport que j'ai vu sur le sondage d'opinion qui montre que les conservateurs d'Assiniboia sont en tête, les libéraux en deuxième place et les néo-démocrates en troisième. Mais ce n'est pas ce dont nous parlons ce soir, monsieur l'Orateur.

Je dirais au ministre: rappelez-vous ce débat important et ce qu'ont dit fort éloquemment certains députés comme le député de Calgary-Nord et ceux qui l'ont suivi. Que le ministre n'oublie pas que même avec tous ses ennuis, et il en a en raison du portefeuille qu'il administre, il se doit de payer la Commission canadienne du blé et les cultivateurs. Il doit respecter la loi et la fonction qu'il occupe à la Chambre, car il sait que cette Chambre détient l'autorité suprême. Le pouvoir qu'il exerce repose sur celui de cette Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, celui qui prend la parole après le député de Hillsborough (M. Macquarrie) n'a pas la tâche facile. Il faut prendre au sérieux ce qu'il a dit à la Chambre et au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Quand il parle de la loi, le ministre doit certainement se rendre compte qu'il est question de lui. Dans son discours, le ministre a fait allusion, je pense, à une conduite indigne de la part de l'opposition. Si quelque député élu à la Chambre s'est comporté indignement, c'est bien le ministre au temps de mai, je trouve. Le *Leader Post* du 29 mai signalait:

● (12.10 a.m.)

Otto Lang, ministre chargé de la Commission canadienne du blé, a déclaré vendredi qu'il s'attend que le projet de stabilisation des revenus agricoles devienne loi avant le 23 juin.

A mon avis, la date magique, le 23 juin, avait quelque signification pour le ministre. A vrai dire, il ne se préoccupait pas des répercussions du régime de stabilisation; il ne tenait qu'à déposer de l'argent dans les poches de certains cultivateurs et, selon lui, une partie irait aux agriculteurs de la province d'où lui et moi venons. Je crois que tous les organismes qui représentent la population agricole se sont opposés au bill, et le ministre le sait bien. Il sait que les trois syndicats du blé, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat national des agriculteurs, la United Grain Growers et l'Unifarm en Alberta se sont opposés au bill tout entier et s'y opposeront jusqu'à ce qu'on lui explique certaines de ses dispositions.

Le ministre a laissé entendre que nous tentons de faire de l'obstruction systématique à propos de ce bill, alors que nous avons seulement tâché d'obtenir des réponses. Il est un problème qui devrait nous préoccuper. Le gouvernement encourage l'exode des cultivateurs et la fusion des exploitations en des entités plus rentables. A diverses reprises, nous avons tenté de demander au gouvernement quels étaient ses projets en vue de la transformation d'exploitations agricoles en des entités de dimensions plus rentables et quelles en seraient les conséquences pour les cultivateurs. Le gouvernement n'a pas indiqué ce que cela donnerait. Ce programme aboutira à l'abandon des petites exploitations familiales et le ministre le sait.

Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai demandé à des cultivateurs de se mettre à ma place et de me dire s'ils voteraient en faveur du programme de stabilisation ou non. La réponse a consisté en un non fracassant. Ils m'ont dit qu'ils ne voteraient pas en faveur de ce programme avant de savoir ce que le ministre a à l'esprit quand il dit vouloir encourager les unités d'exploitation à se regrouper en unités plus rentables.

Le ministre devrait savoir que les soi-disant paiements en grains et les carottes attachées devant le nez du bourricot n'aideront guère à remédier aux difficultés d'entreposage des céréales. Il nous faut des mesures pour pallier l'insuffisance des silos. Personne ne dit que nous voulons faire l'article du pipe-line, comme on appelle le système d'élévateurs. D'un autre côté, on n'a pas proposé de solution de rechange pour l'entreposage du grain. On n'a pas dit qui paierait pour les entrepôts supplémentaires qui sont nécessaires, ce qui remplacerait les versements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé qui ont défrayé une partie de l'entreposage que permettent les élévateurs.

Ce soir, le ministre a dit que nous faisons de l'opposition systématique. Le 10 mai, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question suivante au sujet de la Commission canadienne du blé et de la loi sur les réserves provisoires de blé:

Verse-t-on des paiements mensuels à la Commission canadienne du blé aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé et,

- a) dans l'affirmative, verse-t-on toujours ces paiements,
- b) dans la négative, pour quelles raisons?

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour le 10 mai dernier. Les collaborateurs du ministre ont enfin daigné y répondre le 8 septembre. S'il y a eu de la part du gouvernement une action plus indigne encore que celle qui consistait à essayer de duper complètement les cultivateurs, c'était de ne pas fournir plus tôt une réponse à cette simple question. Je suis fort inquiet, tout comme